



TENDER ADDENDUM

Construction management services- AL1739 May 16, 2018 ADDENDUM NO: 1 ADDENDA À LA SOUMISSION

Services de gestion de la construction no. AL1739 le 16 mai 2018 ADDENDA NO: 1

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

- 1. Please note that the closing date has been extended to June 21, 2018 at 3:00pm, Ottawa time.
- 2. A modification has been made to article 4.3 Financial Capability of SRE 4 "Mandatory Requirements", section "Submission requirements and evaluation (SRE)". Please remove the text strikethrough and add the text in grey bold.
 - 4.3 Financial Capability
 - a. The Proponent must provide proof, in the form of a letter from an Insurer, stating that the Proponent can provide liability insurance coverage of at least \$20,000,000 Canadian dollars.
 - b. The Proponent must provide proof, in the form of a letter from an acceptable Bonding Company*, stating that the Proponent can provide both a performance bond and a labour and material payment bond each in the amount of at least \$65,000,000 \$25,000,000 Canadian dollars.
- 3. Please add the text in **grey bold** to GI 8 Security Requirements, of General Instruction to Proponents section:

Proponents are advised that the security requirements found in General Conditions section (including its annexes) of the RFP will form part of the process and must be met in a timely manner.

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs au contrat:

- Veuillez prendre note que la date de clôture a été repoussée au 21 juin 2018 a 15 :00h, heure d'Ottawa.
- Une modification a été effectuée à l'article 4.3
 « Capacité financière » du EEP 4 Exigences
 obligatoires de la section Exigences et évaluation
 des propositions (EEP). Veuillez retirer le texte
 barré et ajouter celui en gras gris.

4.3 Capacité financière

- a. Le soumissionnaire doit présenter la preuve, sous la forme d'une lettre d'une société d'assurance, qu'il bénéficie de la protection d'une assurance responsabilité d'au moins 20 000 000 \$ en devises canadiennes.
- b. Le soumissionnaire doit présenter la preuve, sous la forme d'une lettre d'une compagnie de cautionnement reconnue, qu'il peut fournir une garantie de bonne exécution et une garantie de paiement significative d'au moins 65 000 000 \$ 25 000 000\$ chacune en devises canadiennes.
- * Pour obtenir une liste de compagnies de cautionnement reconnues, veuillez consulter l'Appendice L Compagnies de cautionnement reconnues de la Politique sur les contrats du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494
- Veuillez ajouter le texte en gras gris à la clause IG 8 « Exigences en matière de sécurité » de la section « Instructions générales aux soumissionnaires » :

Les soumissionnaires sont aviser que les exigences en matière de sécurité indiquées à la section « Conditions Générales » de la demande de propositions font parties du processus et elles doivent être exécutés conformément à ce qui est mentionné.

Please add the text in grey bold to article GC Annex
Security Requirements, of General Conditions section

Security Requirement: General information

The security level required for a project can be Reliability, Site access, Secret or Top Secret depending of the sensitivity of the information and assets that needs to be accessed. All CM personnel including subcontractors and suppliers need a valid security clearance to provide services or Work for this Contract. The NCC Corporate Security will determine the security clearance level for each project and advise the CM prior to starting the project.

On the basis of the sensitivity of the information and assets that need to be accessed during this Contract, the following Key Individuals must have a security clearance at Secret level for the entire duration of the Contract:

- Program Manager;
- Design Manager;
- Senior Superintendent;
- Cost Manager; and
- Time Manager.

The Contractor shall ensure that each Key Individual provide their Security Clearance Form TBS/SCT 330-60E completed to the NCC Corporate Security within 5 days after the Contract award. Failure to comply with the delay might get the Key Individual replaced at the terms and conditions of the Contract.

If a Key Individual doesn't obtained the required level of security screening as identified, the Contractor will have to replace the Key Individual at the terms and conditions of the Contract.

The NCC reserves the right to impose additional security measures with respect to this contract as the need arises.

The NCC Corporate Security also reserves the right to request that the Contractor submit to a Document Safeguarding Capability (DSC) and/or IT Security status (Ability to produce/process/store Protected/Classified data electronically on site) depending on the nature of the information it will be entrusted with. In the event that contractor does not meet the requirements to obtain the requested clearance, the contractor shall take the corrective measures recommended by the Canadian Industrial Security Directorate (of PWGSC) or by the NCC's Corporate Security in order to meet these

 Veuillez ajouter le texte en gras gris à CG l'annexe
« Exigences relatives à la sécurité » de la section « Conditions générales » :

Exigence en matière de sécurité : Informations générales

Le niveau de sécurité requis pour un projet peut être de niveau fiabilité, accès au site, secret ou très secret, dépendamment de la sensibilité des informations ou du bien auquel il aura accès. Le personnel du DT, incluant ses soustraitants et ses fournisseurs, doit détenir une cote de sécurité valide pour fournir des services ou des travaux pour ce contrat. Le service de sécurité de la CCN déterminera le niveau de sécurité de chaque projet et avisera le DT avant que le projet débute.

Suivant la nature délicate des renseignements et des biens à accéder pendant la durée de ce contrat, les Personnes clés suivantes doivent détenir un cote de sécurité de niveau secret et ce pour toute la durée du contrat :

- Gestionnaire de programme;
- Gestionnaire de conception;
- Chef de chantier:
- Gestionnaire des coûts; et
- Gestionnaire de l'échéancier.

L'entrepreneur s'assurera que chaque Personne clé fournira le Formulaire d'autorisation de sécurité SCT/TBS 330-60F dûment complété au service de sécurité de la CCN dans un délai de 5 jours suivants l'octroi du contrat. Le fait de ne pas remettre le formulaire dans le délai prescrit pourrait entraîner le remplacement de la Personne clé le tout selon les termes et conditions du contrat.

Si une Personne clé n'obtient pas la cote de sécurité demandé, l'entrepreneur devra remplacer cette Personne clé le tout selon les termes et conditions du contrat.

La CCN se réserve le droit d'imposer des mesures de sécurité supplémentaires dans le cadre du présent contrat si le besoin s'en fait sentir.

Le service de sécurité de la CCN se réserve aussi le droit de demander que l'entrepreneur se soumette à une autorisation de détenir des renseignements (ADR) et/ou à une condition de sécurité informatique (habilité de produire / traiter / générer / stocker des informations Protégé/Classifié électroniquement sur place)

requirements.

5. A modification has been made to article 1.3.3 "Construction cost", of the annex GC 5 "Terms of reference". Please remove the text strikethrough and add the text in **grey bold**.

1.3.3 Construction Cost

The NCC's construction budget for the initial term of the contract is approximately \$75M \$76,000,000.

The NCC construction budget for the two successive one (1) year options are evaluated at \$25,000,000 per year.

The actual volume of Work the CM will delivery depends on the NCC priorities and internal approval processes. The NCC may reduce or increase its budget or number of projects depending on the priorities of the government, the funding or may deliver projects with separate, unique contracts.

selon la nature de l'information qui lui sera confiée. Dans l'éventualité que l'entrepreneur ne répond pas aux conditions afin d'obtenir le niveau demandé, l'entrepreneur devra prendre les mesures correctrices nécessaires recommandées par la Direction de la sécurité industrielle (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou bien par la sécurité d'entreprise de la CCN afin de se satisfaire à ces exigences.

 Une modification a été apportée à l'article 1.3.3 « Coût de construction », section CG annexe 5 « Mandat ». Veuillez retirer le texte barré et ajouter celui en gras gris.

1.3.3 Coût de construction

Le budget de construction de la CCN, pour la durée initiale du contrat, est d'environ 75 millions de dollars.

Le budget de construction pour les deux options de prolongation d'un (1) an chacune est estimé à 25 millions de dollars par année.

La charge réelle des travaux que devra assumer le DT dépendra des priorités et des processus d'approbation internes de la CCN. La CCN pourra augmenter ou diminuer son budget ou le nombre de projets en fonction des priorités gouvernementales ou du financement ou pourra faire exécuter les projets au moyen de contrats distincts ou uniques.

Allan Lapensée Senior Contract Officer Procurement Services